

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Résultats
Creil	Creil Barbusse C12 – 22753 A1	Hôtel – Bar - Restaurant du 50, rue Gambetta 60100 Creil	Orange	28/09/2012	<p>Avis de la DREAL : Nous suivrons les prescriptions de l'ABF et s'il est d'accord avec le projet qui n'amène aucun commentaire de notre part, émettrons un avis favorable.</p> <p>Avis de la DGAC : Avis favorable.</p> <p>Avis DDT : Pas d'observation particulière.</p> <p>Avis ARS : Pas de remarque particulière.</p> <p>ROSO : L'aspect positif réside en la suppression du pylône existant. Compte tenu de l'aspect massif du projet, nous suivrons les préconisations de l'ABF.</p> <p>Conseil Général : Pas d'observation particulière.</p> <p>PNR : Je constate que la façade du bâtiment (hôtel) censé recevoir les fausses cheminées est tout à fait intéressante et de qualité. Peut-être peut-on encore améliorer l'intégration des cheminées en les mettant sur la face arrière de la toiture ou en présentant plutôt leur profil sur la rue (question).</p> <p>Avis du STAP : Situation en covisibilité avec le château et l'église de Creil. Incomplet. Ce dossier est manifestement incomplet et ne permet pas d'émettre un avis en connaissance de cause. Transmettre un plan de toiture et les élévations détaillées et cotées, et à un format lisible, ainsi qu'un photomontage de la façade principale en contre plongée. Pour être réalisable, ce projet devra être fortement remanié, avec des cheminées moins hautes, identique et symétrique à celle existante côté rue. La cheminée existante à l'angle est-elle d'origine ? <i>Réponse opérateur : Non. Il semble qu'elle ait été créée avec les ventilations du restaurant. Nous ferons une proposition avec une cheminée plus fine ainsi qu'avec une photographie de la façade comme vous l'avez préconisé.</i></p> <p>Conseil : Représenter un dossier avec une nouvelle implantation des cheminées sur le toit conformément aux remarques du STAP.</p>

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Creil	Creil la Garenne C6 – 6567 A1	Tour Biondi (OPAC de l'Oise) 26, place F. Roosevelt 60100 Creil	Orange	28/09/2012	<p>Avis de la DREAL : Concernant les couleurs utilisées, nous suivrons le choix des RAL de l'ABF et émettons un avis favorable au projet.</p> <p>Avis de la DGAC : Avis favorable.</p> <p>Avis DDT : Nous avons noté, dans le dossier, la présence d'un établissement de notoriété publique à moins de 200 mètres de l'antenne, le collège Albert Camus. Les antennes ont-elles été orientées afin de prendre en compte la présence de cet établissement ? <i>Réponse opérateur</i> : <i>Le projet ne pose pas de problème en terme de santé.</i></p> <p>Avis ARS : Pas de remarque particulière.</p> <p>ROSO : Pas d'observation particulière.</p> <p>Conseil Général : Pas de remarque particulière.</p> <p>PNR : Deux RAL différents ont été prévus (RAL 7040 sur la coupe page 17 du PDF et RAL 7012 page 29 du PDF). <i>Réponse opérateur</i> : <i>Il s'agit d'une erreur de notre part, la couleur que nous proposons est le RAL 7012.</i></p> <p>Avis du STAP : Favorable sous réserve. Vu le contexte d'une toiture terrasse de tour déjà occupée par des antennes et un pylône, ce projet peut être accepté avec une peinture grise RAL 7040 pour les structures et baies, RAL 9018 ou 7047 pour les antennes panneaux.</p> <p>Conseil : Avis favorable, sous réserve des remarques des membres du CDE.</p>
Méru	Faurecia Méru 601125	Lieu-dit « le Bosquet Sud » Rue Aristide Briand 60110 Méru	SFR	28/09/2012	<p>Avis de la DREAL : La couleur des antennes devra être celle des antennes existantes et nous émettons un avis favorable à ce projet.</p> <p>Avis de la DGAC : Avis favorable.</p> <p>Avis DDT : Nous sommes étonnés que l'objectif de couverture porte sur une entreprise, en l'occurrence ici l'entreprise Faurecia. <i>Réponse opérateur</i> : <i>Il s'agit d'un contrat national avec PSA et ses partenaires (dont faurecia) qui a pour objet d'améliorer la couverture radio sur les sites industriels. Sur chacun des sites industriels, une étude préalable est réalisée. Nous tenons à préciser d'autre part, que le présent projet est abandonné, une autre implantation a été choisie, le contrat ayant été signé début septembre. Nous vous présenterons donc ici, pour discussion, un second projet.</i> Certains membres du CDE donnant leur avis par courriel, ce second projet ne pourra pas être validé par les membres du Conseil présents.</p> <p>Avis ARS : Pas d'observation particulière.</p> <p>ROSO : Nous avons noté l'influence négative de la rehausse sur le paysage, notamment visible sur la vue n°9.</p> <p>Conseil Général : Pas de remarque particulière.</p> <p>Avis du STAP : Défavorable en l'état. Le pylône existant est déjà par trop voyant et ce projet de rehausse dépassant nettement les arbres caducs ne peut être accepté. Il conviendra de rechercher une implantation moins voyante, par exemple sur les bâtiments industriels ou sur le faux arbre d'Amblaville.</p> <p>Conseil : Le projet sur lequel nous avons émis des avis ayant été abandonné, il conviendra de représenter un dossier afin de recueillir l'avis de tous les membres du CDE.</p>